



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de volet préventif contre les noyades dans le dispositif ORSAN EPI-CLIM

Question écrite n° 17424

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'absence de volet préventif contre les noyades dans le dispositif ORSAN EPI-CLIM, alors que la canicule de juin 2026 constitue une illustration dramatique de cette lacune. Les données de Santé publique France pour l'été 2025 établissent une corrélation directe entre épisodes caniculaires et noyades : entre le 19 juin et le 18 juillet 2025, lors de la première vague de chaleur, 355 noyades ont été recensées dont 106 décès, contre 151 noyades et 39 décès à la même période en 2024, soit une hausse de 135 % des accidents et de 172 % des décès. Lors du second épisode caniculaire, du 7 au 19 août 2025, 280 noyades dont 65 décès ont été constatés, contre 217 et 49 en 2024. Sur l'ensemble de l'été 2025, 1 418 noyades accidentelles ont causé 409 décès, en hausse respective de 14 % et 16 % par rapport à l'année précédente. La noyade demeure la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, avec plus de 1 000 morts par an en France. Chez les adolescents de 13 à 17 ans, les décès par noyade ont doublé entre 2024 et 2025, passant de 10 à 21 ; 78 % de ces noyades mortelles ont eu lieu dans des cours d'eau non aménagés et non surveillés, souvent le week-end, lorsque les familles et les jeunes se rendent massivement vers les plans d'eau pour se rafraîchir. Face à la canicule exceptionnelle de juin 2026, qui a déjà coûté la vie à plus de quarante personnes par noyade en une semaine, le Gouvernement a activé à l'échelle nationale le plan ORSAN EPI-CLIM, en le portant successivement aux niveaux 2 puis 3. Ce dispositif organise efficacement la montée en charge curative du système de santé : renforcement des effectifs hospitaliers, mobilisation de la réserve sanitaire, coordination entre urgences, SAMU et secteur médico-social. Mais il ne comporte aucun volet de prévention des noyades. Aucun de ses quatre niveaux d'activation n'entraîne automatiquement un renforcement de la surveillance des plans d'eau naturels ni une intensification des campagnes de prévention à destination des jeunes. L'activation du plan ORSAN EPI-CLIM devrait logiquement déclencher, en parallèle de la réponse hospitalière, un dispositif coordonné de renforcement de la surveillance aquatique sur les sites non surveillés et de prévention : or ce couplage n'existe pas. Lorsque les services d'urgence sont déjà saturés par une vague de chaleur, mieux vaut prévenir que guérir. Une noyade évitée, c'est aussi une prise en charge en moins aux urgences, dans des services déjà sous tension maximale. Elle lui demande, premièrement, si le Gouvernement envisage d'intégrer un volet explicite de prévention des noyades aux différents niveaux d'activation du plan ORSAN EPI-CLIM, afin que la montée en puissance sanitaire s'accompagne systématiquement d'un renforcement des dispositifs de surveillance des plans d'eau naturels et de la déploiement de campagnes de sensibilisation ciblées ; et deuxièmement, quelles dispositions concrètes sont envisagées, notamment en matière de renforcement des effectifs de surveillance sur les sites de baignade non aménagés et de prévention ciblée en direction des adolescents et des jeunes adultes lors des épisodes caniculaires, population qui paie le tribut le plus lourd à ce fléau évitable.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17424

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2026